

Conseil d'école
Mardi 5 novembre 2024

Présents :

Marie-Laure BOUCHER, Toni DOMINGOS, Elodie DAGRACA, Sophie LORENZATO, Müge KOSE, Laetitia DENIZHAN, Flora PHILEMONT-MONTOUT, Jessica IANNACE, Nicolas GOMES DE CARVALHO, Carl MORAINVILLE, Aurélie MARTINS, Représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Magali BOUKHERS, Céline BOELEN, Marion VENUAT, Charlyne SECRESTAT, Vanessa DEMEURE, Stéphanie GUIMARD, Fanny BELLENGER, , Sonia SCOZZARI, , Coraline LABRY, Brayan NIZARD, Nathalie POPHILLAT, enseignants

Mme Jacqueline SAUNIER, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'école, Mme Anne-Claire MANGÉ, enseignante directrice de l'école

Excusés :

Mme ABATI, Inspectrice de la circonscription de Marolles en Brie

Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population

Mme Nadège DUSI, psychologue scolaire

Mmes Coralie MOIROD, Shirlenn JOUSSEAU, Margaux JEAN, Margault TAUPIN, enseignantes

Mr Loïck RIBET, enseignant

Président de séance : Anne-Claire MANGÉ

Secrétaire de séance : Stéphanie GUIMARD

Ordre du jour :

- **Bilan de la rentrée 2024 (effectifs, structure, fonctionnement)**
- **Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.**
- **Présentation et vote du règlement intérieur**
- **Etude**
- **Vies de classe**
- **Coopérative**
- **Sécurité**
- **Périscolaire : équipe d'animation**

1. BILAN DE LA RENTRÉE

Effectifs et structure rentrée 2024

NIVEAU	CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
CP 75 élèves	CP A	Magali BOUKHERS et Charlyne SECRESTAT	25
	CP B	Céline BOELEN et Charlyne SECRESTAT	25
	CPC	Margaux JEAN	25
CE1 49 élèves	CE1 A	Marion VENUAT et Charlyne SECRESTAT	25
	CE1 B	Coralie MOIROD	24
CE2 87 élèves	CE2 A	Vanessa DEMEURE	25
	CE2 B	Shirlenn JOUSSEAU et Margault TAUPIN	25
	CE2 C	Stéphanie GUIMARD	25
	CE2- CM2	Fanny BELLENGER et Mallorie JULIEN	12 + 10
CM1 74 élèves	CM1 A	Coraline LABRY et Mallorie JULIEN	25
	CM1 B	Sonia SCOZZARI	25
	CM1C	Brayan NIZARD	24
CM2 60 élèves	CM2 A	Nathalie POPHILLAT	25
	CM2 B	Loïck RIBET	25
NOMBRE TOTAL D'INSCRITS			345
Moyenne par classe			24,5

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

18 enseignants dont
6 Maîtres Formateurs

Des effectifs équivalents pour toutes les classes.
Depuis la rentrée, 1 radiation pour déménagement et 1 inscription.

Prévisions rentrée 2025
60 CM2 quitteront l'école et
63 GS devraient intégrer le CP
soit 348 élèves en 2025.

Les nominations ont eu lieu en juillet et en août. Anne-Claire MANGÉ assure l'intérim de direction pour la quatrième année.

Psychologue scolaire Nadège DUSI Nadège.dusi@ac-creteil.fr ☎ : 01 45 98 75 34 ☎ : 07 66 50 81 29	Médecin scolaire Docteur PECHARD Infirmière de l'Éducation Nationale Nathalie ROUSSEL	Secrétaire Médicale Audrey ALLONCLE cms.94004-001C@ac-creteil.fr ☎ : 01 45 99 35 71	Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés Anne COLMANT Anne.Deluc@ac-creteil.fr ☎ : 01 56 32 30 80	AESH Nabila YAHIA-CHERIF, Rania BOUAZIZ, Janine PIEGAY, Isabelle MARTIN, Aminata SECK, Fella SAÏBI Meriem ALBERI Najat KRAI
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des observations et des bilans. - Participer aux équipes éducatives et de suivi. - Faire le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les élèves à besoins spécifiques. - Effectuer des visites médicales. - Traiter les PAI et faire le lien entre la famille, l'école et le monde médical. - Adapter la scolarité avec des aménagements (PPS, PAP) 	<ul style="list-style-type: none"> - en charge du suivi et de la transmission des PAI et des PAP. 	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la mise en œuvre et le suivi des Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et les relations entre les différents acteurs ; - organise les Équipes de Suivi à la Scolarisation ; - participe aux Équipes Préparatoires à la mise en place d'un PPS. 	Accompagner les élèves en situation de handicap. Contrat de 22h ou 24 h par semaine. 16 notifications sur l'école, 3 dossiers faits l'année dernière sont en attente de réponse.

4

Une nouvelle psychologue scolaire a été nommée sur l'école : Nadège DUSI. Le changement de psychologue scolaire est dû à une redéfinition des secteurs d'intervention. Mme DUSI a en charge les écoles de Mandres les Roses, Périgny et les Bruyères à Sucy en Brie.

Coordonnées téléphoniques : **01 45 98 75 34 et 07 66 50 81 29**

Le RASED se limite, sur le Plateau Briard, à la psychologue scolaire. Il n'y a pas de maître spécialisé.

8 AESH travaillent à présent sur l'école. Elles disposent d'un contrat de 22 ou 24 heures.

Nous avons 16 élèves notifiés sur l'école dont 6 bénéficient d'une aide humaine individuelle, ce qui laisse 2 AESH pour suivre 10 élèves. Il y a encore 3 dossiers en attente de notification.

Aide aux élèves

APC Activités Pédagogiques Complémentaires	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	Stage de réussite +
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de petits groupes d'élèves, par période • Horaires : 11h30 -12h ou 16h35 - 17h35 • Besoins des élèves identifiés par leurs enseignants à partir des résultats aux évaluations nationales. • Mise en œuvre assurée par les enseignants. • Activités de manipulation et de remédiation • Activités non obligatoires soumises à l'accord des familles • Les APC peuvent être en relation avec un projet de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de petits groupes d'élèves par période. • Horaires : 11h30 -12h ou 16h35 - 17h35 • Besoins des élèves identifiés à l'aide des évaluations nationales. • Prise en charge par des enseignants volontaires. Les élèves sont répartis par niveau de compétences. • Activités non obligatoires soumises à l'accord des familles • Seuls les domaines maths et français sont concernés. • A démarré en période 2 dans le domaine de la lecture et de la fluence. Un bilan est remis aux familles en fin de période. 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois sessions dans l'année : février, avril et fin août. • Se fait en partenariat avec l'école de Périgny, une seule école accueille les élèves des deux villes. • Encadré par des enseignants volontaires. • 4 matinées de 9h à 12h • Le stage peut être annulé si pas assez d'inscrits ou pas d'enseignant volontaire • Fiche de liaison remise aux familles à l'issue du stage.

Il y a possibilité de rejoindre le périscolaire après les APC et le soutien.

Pour les stages de réussite, le public ciblé concerne principalement les élèves en difficulté ponctuelle. Les objectifs de révision sont alors déterminés par leurs enseignants.

Activités périscolaires

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

• En chiffres

CANTINE :

290 à 300 enfants mangent à la cantine chaque jour.

ACCUEILS :

En moyenne, une trentaine d'enfants participent à l'accueil du matin et 90 à 100 à l'accueil du soir.

• Modalités d'inscription

auprès de la mairie (portail famille)

• PRÉ-INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE 48h00 à l'avance pour éviter une majoration de 10%



Depuis le début de l'année, nous remarquons une différence importante entre le nombre d'élèves préinscrits et le nombre d'élèves réellement présents. Cela peut poser des problèmes pour l'approvisionnement des repas ou des goûters.

Directeur des temps périscolaires et cantine sur l'école :

Téléphone de service : 06 73 89 89 65

Mail : accueil.elementaire@mandreslesroses.fr

Coordonnatrice : Stéphanie LENOIR

Service municipal Enfance-Jeunesse : service.enfance@mandreslesroses.fr

Lors des sorties scolaires, la directrice prévient le service enfance-jeunesse de l'absence des élèves à la cantine, il n'y aura donc pas de facturation.

Fonctionnement de l'école

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Horaires

Horaires depuis la rentrée scolaire 2023

Entrée : de 8h25 à 8h35 de 13h20 à 13h30

Sortie : 11h30 16h35

Compte-tenu du nombre important d'élèves aux horaires de sortie, celle-ci se fait par la porte vitrée (7 classes) et par la grille (7 classes)

Récréations

3 services ont lieu, de 15 minutes chacun. La répartition des services est établie par trimestre. Les classes de même niveau ont volontairement été séparées pour le premier trimestre.

Sortie sur le temps scolaire

Les familles doivent venir chercher leur enfant et signer le registre présent dans l'entrée. Pour les demandes de sorties régulières, une autorisation annuelle est à remplir en début d'année.



En cas de pluie, les entrées à 8h25 et à 13h20 se font à la porte vitrée. Les élèves vont directement dans les classes où les attendent les enseignants.

2. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Vote uniquement par correspondance

Les élections ont eu lieu la semaine du 7 octobre avec dépouillement le vendredi 11 octobre, en présence des représentants des parents d'élèves.

Participation

Nombre d'inscrits : 529

Nombre de votants : 361

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 23

Nombre de suffrages exprimés : 338

Taux de participation : 68.24 %

Un remerciement est adressé aux parents ayant participé à la mise sous pli et au dépouillement du scrutin.

Evolution du taux de participation

2019	2020	2021	2022	2023	2024
64,35 %	57,65 %	64,81 %	65,78 %	72,76 %	68,24 %

14 sièges pourvus

Titulaires

1	GOMES DE CARVALHO	Nicolas
2	DOMINGOS	Toni
3	MARTINS	Aurélie
4	DENIZHAN	Laetitia
5	MORAINVILLE	Carl
6	CARDOSO	Angélique
7	BOYER	Dorothee
8	LARGER	Victor
9	NUMA	Loïc
10	DUMAIS PHILEMONT	Flora
11	DINIS	Vania
12	LORENZATO	Sophie
13	KOSE	Muge
14	DA GRACA	Elodie

Suppléants

15	LORIC	Marie
16	BOUCHER	Marie-Laure
17	THORAVALE MAURICE	Delphine
18	BOURDAJAUD	Lucie
19	IANNACE	Jessica
20	DE FREITAS	Luis
21	ALBERI	Meriem
22	MADAGH	Chiraz
23	MANTECON	Audrey
24	GOMES DE CARVALHO	Caroline
25	MANENT	Estelle
26	MAZABRARD	Simon

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Le règlement intérieur est un document qui fixe un cadre commun de fonctionnement. Il s'appuie sur :

- la circulaire ministérielle n°2014-088 du 9 juillet 2014

- Le règlement Type Départemental du Val Marne validé le 19-6-2014 par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.
- Il doit être voté chaque année par les membres du Conseil d'école.

Présentation des modifications

Les modifications apportées concernent la fréquentation et l'obligation scolaire.

Nous remarquons des absences de plus en plus fréquentes pour des vacances prises hors période. Le taux d'absence global sur l'école dépasse souvent les 5%, ce qui est très élevé par rapport à la moyenne de la circonscription (2% environ). L'Inspectrice de la circonscription nous a demandé une vigilance particulière à ce sujet.

La loi prévoit qu'en cas d'absences non justifiées d'au moins 4 demi-journées dans un mois, le directeur peut réunir l'équipe éducative avec les responsables légaux de l'enfant afin de mener une réflexion sur les causes de l'absentéisme et de rappeler l'importance de l'assiduité. Les conclusions seront consignées dans le dossier individuel de suivi des absences (DISA) et transmis à l'Inspection Académique.

Les services académiques procèdent alors à un examen individuel des dossiers et une prise de contact avec la famille a lieu.

Ce paragraphe sera donc mis en gras dans le règlement intérieur et un rappel sera envoyé à chaque famille via Educartable.

TITRE 2 : FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

2.1 Absences

Toute absence doit être justifiée par une note écrite des parents, datée et signée.

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, la directrice de l'école engage avec les personnes responsables de l'enfant un dialogue sur sa situation. Si les démarches entreprises n'ont pas d'efficacité et si l'assiduité de l'élève n'est pas rétablie, la directrice transmet le dossier individuel de l'élève au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement la directrice de l'école et en précisent le motif. En cas de doute sur la légitimité du motif, la directrice de l'école invite les personnes responsables de l'enfant à présenter une demande d'autorisation d'absence qu'elle transmet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le règlement intérieur est soumis au vote des membres du Conseil d'Ecole.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera envoyé à toutes les familles par Educartable, affiché dans les classes et associé à la Charte de la Laïcité.

Il sera également mis en ligne sur le site de la mairie.

4. ÉTUDE

Depuis le 16 septembre 2024, les élèves de l'école des Charmilles peuvent bénéficier d'une étude surveillée.

Celle-ci se déroule de la sortie des classes, 16h35, à 18h.

16h35 : les élèves de l'étude se retrouvent autour du banc le long du gymnase pour l'appel.

De 16h35 à 17h : pause récréative et goûter, pour le moment en extérieur. Possibilité de repli en salle polyvalente selon la météo.

De 17h à 18h : temps de travail en classe.

18 h : l'enfant est remis à sa famille ou conduit à la garderie selon les consignes données.

4 enseignants de l'école se sont portés volontaires pour encadrer ces études. Selon le nombre d'enfants inscrits, il peut y avoir une ou deux études chaque soir.

L'étude est organisée par l'association AOES 94 : www.aoes94.fr

Charte des Encadrants des études scolaires surveillées AOES94

Le **correspondant** se charge du recrutement des **encadrants** des études.

Ce recrutement se fait parmi les enseignants du premier degré en activité ou à la retraite.

Le **correspondant** se charge du planning des **encadrants** et d'avoir le nombre nécessaire d'études ouvertes chaque soir en fonction du nombre d'élèves **présents**.

Les **encadrants** font l'appel des élèves présents et transmettent les informations au **correspondant**.

Les **encadrants** sont ainsi autonomes dans leur gestion des études dans leur classe. Chacun décide de ses méthodes pédagogiques en les adaptant aux niveaux des différents élèves.

Ils pointent quotidiennement la liste des élèves effectivement présents aux études et transmettent la feuille de présence au **correspondant**.

Ils surveillent les élèves pendant toute la durée de l'étude : y compris pendant le temps de récréation/goûter et le temps passé en classe.

Sans faire d'aide aux devoirs ni la correction des devoirs, ils répondent aux questions des élèves et vérifient la mise au travail en fonction du niveau des élèves dans le délai imparti.

Ils surveillent que les devoirs puissent être faits dans le calme et dans les conditions nécessaires à l'apprentissage.

Ils sont responsables de la sortie des élèves :

- pour rentrer chez eux si leurs responsables légaux en ont donné l'accord,
- pour les laisser à une personne habilitée par les responsables légaux à venir les chercher,
- et le cas échéant, pour les confier aux animateurs de la garderie municipale du soir.

Quelques chiffres :

Septembre 2024 : 40 inscrits

Octobre 2024 : 46 inscrits

Novembre 2024 : 49 inscrits

Seuls 6 élèves sont inscrits pour la semaine entière.

En début de mois, une feuille de préinscription est remise aux familles. Elle permet d'avoir une prévision des effectifs et donc de mobiliser le nombre d'enseignants nécessaire.

La non-présence à l'étude doit être justifiée par les familles. (cahier vert, Educartable, téléphone)

Rappel des tarifs appliqués :

TARIF MENSUEL par famille pour les études scolaires

Les 7 premières présences effectives à l'étude du mois : 5,50 € et les présences suivantes : 3,00 €
Un plafond de 47 € est appliqué mensuellement par enfant.

Le défaut de paiement sous 3 jours entrainera la radiation définitive sans autre rappel.

5. VIES DE CLASSE

Rétrospective en images des actions ayant eu lieu dans l'école depuis la rentrée.

Jeux paralympiques : CM2

Pépîte en paysage : CP B

Jeux de société en famille : CP et CE1A

Cinésandwich : CM2

Jeux de piste dans Mandres : CE2

Charminews : comité rédacteur CE2-CM2 avec participation de toutes les autres classes.

Défi rando Fontainebleau : CE1

Conseil des Charmilles avec les délégués de toutes les classes

Echanges intergénérationnels avec l'EHPAD : CE2A et CE2C

Atelier cuisine : CP

Toutes les actions ont été relayées dans la partie « Cahier de vie » d'Educartable.

Les parents élus proposent d'être sollicités pour les projets en cas de manque d'accompagnateurs/encadrants dans les classes. L'équipe enseignante les remercie et ne manquer pas de faire appel à eux si besoin.

6. COOPÉRATIVE

Création à la rentrée 2021 d'un conseil de coopérative qui sera en charge du contrôle régulier des comptes et se réunira une fois par période pour étudier des demandes des élèves.

Durant l'année scolaire 2023-2024, la coopérative de l'école a été contrôlée. Aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

En 2024-2025, nous prévoyons de faire un seul appel de coopérative vers le mois de février.

Les photographies scolaires seront réalisées cette année par le même photographe que l'an dernier, et le paiement et les commandes pourront se faire en ligne. (passage les 21 et 22 novembre)

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	28,25	7070 0008 Ventes d'objets	1 793,40
6168 1008	Assurances	90,75	7080 0008 Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	8 284,04	7410 0008 Subventions des collectivités locales (3)	3 150,00
6270 0008	Frais bancaires	54,80	7551 0008 Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 94	689,70	7551 1008 Subventions d'associations	150,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	146,50	7562 0008 Participations des familles	0,00
6800 0008	Biens durables	115,90	7700 0008 Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		9 409,94	Total des produits (B) :	
			5 093,40	
Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : -4 316,54				

Bilan simplifié au 31 Août 2024

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>		
Soldes des comptes au 31/08/2024				
512 01	BRED (1)	4 532,57	110 Report à nouveau au 1.09.2023 :	8 904,81
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2023	
530	Caisse en espèces (2)	55,70	Résultat de l'année 2024 :	-4 316,54
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :		4 588,27	Total du passif :	
			4 588,27	

7. SECURITE

Exercices obligatoires:

- Exercice incendie : 2 à 3 dans l'année, le premier doit être réalisé durant le mois de septembre.
 - Exercice PPMS Intrusion Attentat : à réaliser avant les vacances de la Toussaint
 - Exercice PPMS Risque Majeur : à réaliser avant les vacances de Noël

Exercice incendie 20 septembre 20224	PPMS Attentat-Intrusion 14 octobre 2024	PPMS Risque Majeur Novembre ou décembre 2024
Evacuation totale en 2min 51 Présence de parents d'élèves élus. Hésitation des classes de CP à se mettre dans les zones dédiées en fond de cour.	Durée : 20 minutes Scénario académique : groupe menaçant à l'entrée de l'école. Absence de communication avec la restauration et le périscolaire. Retours négatifs des familles ne pouvant pas ramener leur enfant sur le temps de l'exercice.	Scénario à définir.

La commission de sécurité s'est réunie le mardi 5 novembre au matin.

Elle a donné un avis favorable suite à la visite et aux différents contrôles effectués.

Deux points ont été mentionnés pour amélioration :

- Libérer les cages des escaliers 1 et 2 (présence d'escabeaux et de chaises)
- Former quelques membres de l'équipe éducative aux gestes relatifs aux incendies.

La prochaine commission aura lieu dans 3 ans.

Circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au PPMS (NOR : MENE2307453C)

- Chaque école et établissement scolaire doit disposer d'un PPMS unifié.
 - Le PPMS porte tant sur les risques majeurs que sur les menaces et est un des piliers de la sécurisation des personnels et des élèves sur temps scolaire.
 - Une unification des PPMS progressive : au moins par cinquième à partir de la rentrée 2023-2024 par les DSDEN.
 - Les directeurs d'école et les chefs d'établissement (désignés « responsables d'établissement » dans le présent document) veillent au quotidien à la sécurité de la communauté éducative.
 - En cas d'événement majeur sur le temps scolaire,
 - le PPMS déclenché par le responsable d'établissement permet à l'école ou à l'établissement de :
 - s'organiser et à chaque personne présente (élèves, personnels exerçant dans l'école ou l'établissement relevant du ministère de l'éducation nationale ou de la collectivité territoriale gestionnaire, autre personnes)
 - d'adopter le comportement adapté en attendant l'arrivée des forces de sécurité intérieure ou des services de secours ou le retour à une situation normale.
- À cet égard, le PPMS a aussi pour objet de faciliter l'intervention de ces services.

8. PERISCOLAIRE

Les parents élus demandent où en est le recrutement d'animateurs pour encadrer le temps de cantine.

La municipalité répond que le recrutement se poursuit. L'équipe d'animation se compose de 11 animateurs le lundi, 12 le mardi et 14 le jeudi et le vendredi.

Les activités du midi reprendront lorsque la nouvelle équipe aura pris ses marques.

Il y a actuellement 3 cantinières. Cet effectif est suffisant mais c'est vrai que selon la nature des repas, il est parfois plus difficile de servir les enfants. Un nouveau recrutement n'est pas prévu pour le moment en raison du budget.

**Remerciements aux participants à ce premier Conseil d'École.
À 20 h 10, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.**

Compte-rendu rédigé par Anne-Claire MANGÉ directrice de l'école
à partir des notes prises par Stéphanie GUIMARD

La directrice de l'école

Ecole Élémentaire d'Application
LES CHARMILLES
1 RUE DE ROCHOPT
94520 MANDRES-LES-ROSES
01 45 98 82 21
ce.0940679C@ac-creteil.fr

Anne-Claire MANGÉ

Représentant élu de la
liste FCPE



Nicolas GOMES DE
CARVALHO